



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/028

**Vote des taux pour
l'exercice 2019 : Taxe
d'habitation, foncier bâti, et
foncier non bâti**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
mercredi 20 mars 2019.

Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) pris notamment en son article L1612-2,

Vu le Code Général des Impôts (C.G.I) pris notamment en son article 1639 A,

Vu la délibération n°2015/169 du conseil du 25 septembre 2015 instituant la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 01/01/2016 ;

Vu le budget primitif de l'année 2019,

Considérant que la revalorisation des bases s'élève à 2,2% en 2019 conformément à l'IPCH estimée par l'INSEE entre novembre 2017 et novembre 2018 et considérant que lors de la rédaction de cette délibération les notifications 2019 des bases ne sont pas encore communiquées par les services fiscaux, la ville propose de prendre en compte les bases des rôles 2018 revalorisés de 2,20%,

Considérant que, dans le cadre du pacte financier, la Communauté de Communes Millau Grands Causses augmente la taxe foncière sur le territoire de la communauté, la ville de Millau a décidé de compenser le surcoût par une baisse de la taxe foncière de 1%.

	Bases rôles 2018	Bases 2018 revalorisées	TAUX	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'habitation	33 125 874	33 854 643	21,31%	7 214 424 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28 952 931	29 589 895	31,40%	9 291 227 €
Taxe sur les propriétés non bâties	124 486	127 225	155,60%	197 962 €
TOTAL	16 703 614 €			

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 19 mars 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

1. De maintenir le taux des trois taxes pour l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessous :
 - Taux de Taxe d'Habitation : 21,31%
 - Taux de Foncier Bâti : 31,40%
 - .. Taux de Foncier Non Bâti : 155,60%

**Adopté par : 23 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

2 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

